

Dans ce pays de 17 millions d'habitants, où 42% se déclarent sans religion, l'Église catholique est minoritaire mais elle a joué un rôle important dans le pays, notamment au début du XXe siècle grâce à son réseau d'institutions d'enseignement, à ses médias catholiques et à un parti politique affilié à l'Église ainsi qu'une centrale syndicale profondément ancrée dans les principes de la doctrine sociale de l'Église. Le résultat est qu'un tiers des Néerlandais de plus de 40 ans sont passés par une institution liée à l'Église catholique. On peut donc parler d'un important pouvoir institutionnel de la hiérarchie et des prêtres sur la population. Les catholiques romains forment le plus grand groupe religieux du pays, avec 30 % de la population.



Dès 1995 une ligne téléphonique avait été ouverte pour accueillir les signalements d'abus sexuels. Elle a très vite reçu quelques 300 témoignages. Mais les évêques ont continué de pratiquer leur politique du silence et de l'attente. Ce n'était manifestement pas une priorité pour eux. Il s'est avéré que le problème des sévices sexuels était au programme des réunions épiscopales depuis les années 40. Les évêques n'avaient jamais pris aucune décision sur ce sujet. Ils n'ont jamais porté attention aux victimes.

À la fin des années 2010, à la suite des Etats-Unis en 2004, consciente des multiples dérives d'abus sexuels dans l'Église dans de nombreux pays, la Conférence épiscopale néerlandaise a décidé en 2010 de commander un rapport sur la situations dans son pays. L'Irlande fit de même en 2010 pour savoir avec précision ce qu'il en était chez elle. Les évêques néerlandais ont formé une commission dirigée par un ancien ministre de l'éducation, Wim Deetman, d'où le nom du texte qui a été publié, le rapport Deetman.

Méthode de travail

Cette commission d'enquête a d'abord reçu, en 2010, 1 795 notifications d'abus sexuels sur mineurs dans l'Église catholique, qui lui ont été fournis par divers médias. Mais cette méthodologie ne permettait pas une connaissance plus large des faits d'abus advenus dans tout le pays. La Commission indépendante a donc constitué un questionnaire qu'elle a envoyé à un échantillon de plus de 34 000 citoyens de plus de 40 ans. La même procédure d'enquête sur un échantillon en population générale a été par la suite utilisée par la commission Sauvé. À cela s'est ajouté l'expertise du centre Kaski spécialisé sur la religion et la société . Une diversité d'institutions professionnelles de la société laïque a été ainsi privilégiée pour aboutir à des résultats crédibles.

▪ Résultats de l'enquête

Parmi les plus de 40 ans, entre 0,9 % et 0,3 % de la population ont subi avant l'âge de 18 ans des avances sexuelles non désirées. Cela représente plusieurs dizaines de milliers de **victimes (entre 10 et 20 000)** entre 1945 et 2010, tout particulièrement chez ceux qui étaient présents un peu longuement dans des institutions, notamment les garçons, dans des établissements scolaires. Les internats religieux avaient de grands dortoirs de 20 ou 25 garçons, dont beaucoup avaient connaissance de ces abus.

La Commission a identifié environ **800 auteurs présumés**. 105 d'entre eux étaient encore en vie au moment de l'enquête en 2010. La Commission a expliqué la passivité de l'État et de l'Église en raison d'une structure administrative et une culture « fermée » sur elle-même. Étant donné l'aura du clergé, les parents ou les proches ne pouvaient tout simplement pas croire qu'un religieux puisse commettre de tels actes. Pour la commission, le célibat des prêtres n'était pas un facteur « crucial » de ces abus, mais ajoutait un risque potentiel.

De nombreuses abus sexuels sur mineurs ont également eu lieu en dehors de l'Église catholique. La Commission a découvert que de nombreux abuseurs avaient été eux-mêmes victimes dans leur jeunesse. Ces faits étaient largement répandus dans la société hollandaise, une société très sécularisée et permissive.

C'est ainsi que, par deux fois en 2006 et 2010, se sont présentés aux élections des candidats d'un parti, le **PNVD, dit « parti pédophile »**, le Parti de l'amour de son prochain, de la liberté et de la diversité. Les dirigeants ont relancé en 2020 leur tentative sans réussir à obtenir les signatures nécessaires à la candidature. Il est coutumier aux Pays-Bas de voir des petits partis tenter d'être légitimé par les élections. Mais la tentative du PNVD a provoqué une vigoureuse campagne pour l'interdiction définitive de ce parti.

▪ *Après l'enquête de 2010*

En septembre 2018 le quotidien néerlandais de référence, NRC, a publié une enquête selon laquelle 20 des évêques et cardinaux néerlandais (sur 39) entre 1945 et 2010 avaient eu connaissance d'agressions sexuelles commises dans l'Église catholique. Quatre d'entre eux auraient abusé d'enfants, et seize ont simplement déplacé les prêtres coupables. L'Église néerlandaise a confirmé ces révélations. La majorité de ces évêques sont morts et les faits eux-mêmes sont tous prescrits.

Depuis les révélations de 2010, une commission a préconisé de dédommager les victimes en fonction de la gravité des abus, jusqu'à 100 000 €, ce que l'Église a accepté. Mais les indemnités ne suffisent pas. La conférence épiscopale a mis en place un ensemble de codes de conduite et de programmes de prévention, les faits punissables devant être signalés au parquet.

Pierre de Charentenay – Décembre 2021